



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 50

Votants : 63 (dont 13 procurations)

N° 52

OBJET :

CONTRAT
TERRITORIAL DES
AFFLUENTS DE
L'ALLIER

PHASE 2 :
2023 - 2025

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 14 décembre 2022

Publiée ou notifiée
le : 14 décembre 2022

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY (à partir de la délibération n°45), Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE (à partir de la délibération n°43), Michel MARIEN, Nathalie BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Michel GUICHERD, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Hadrien FAYET (à partir de la délibération n°16), Bertrand BAYLAUCQ, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie-José MORIER, Brice MOLLIER, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°49 A/), Henri SARRE, Corinne IBARRA, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Bernard KAJDAN, Sylvie DUBREUIL, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mme et M. Marilynne MORGAND à Joseph KUCHNA, Jean-Sébastien LALOY à Claude MALHURET (jusqu'à la délibération n°44), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Michel LAURENT à Elisabeth BARGE, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOIX-BOUILLON (jusqu'à la délibération n°15), Benjamin BAFOIL à Marie-José MORIER, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Jean-Marc BOUREL à Sandrine MIZOULE MORIER, Séverine THOMAS-MOLLON à Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE (à partir de la délibération n°43), Jean-Philippe SALAT à Mme Charlotte BENOIT, Anne-Sophie RAVACHE à Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°49 A/), Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Corinne IBARRA, Christiane LEPRAT à Sylvie DUBREUIL.

Absents excusés :

Mme et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Sébastien BAUD, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Marie CHATELAIS, Alexandre GIRAUD, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Alexis BOUTRY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000, dite Directive-cadre sur l'eau,

Vu la loi N°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles « MAPTAM »,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'article 7 de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu la loi N°2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI),

Vu la loi climat et résilience en date du 22 août 2021,

Vu les statuts de Vichy Communauté notamment la compétence obligatoire en termes de GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI),

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse du 12 mars 2019, approuvant le projet de contrat territorial des Affluents de l'Allier,

Vu la délibération n°27 du Conseil Communautaire du 28 mars 2019 validant de contrat territorial des Affluents de l'Allier,

Vu la délibération du Conseil des Maires de la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse du 16 mai 2019 validant la proposition de convention de prestation de services pour l'exercice commun de la compétence GEMAPI,

Vu la délibération N°2019-95 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne du 27 juin 2019 approuvant le contrat territorial des affluents de l'Allier,

Vu la délibération du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Lapalisse du 10 octobre 2019 approuvant la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à Vichy Communauté dans le cadre du programme d'actions du contrat territorial des affluents de l'Allier,

Vu la délibération N°5 du Bureau Communautaire du 24 octobre 2019 approuvant la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre Vichy Communauté et la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse,

Vu la convention attributive de financement du FEDER Auvergne N° AV 0023917, pour un montant d'aide de 497 116 €, signée le 22 novembre 2019 et établie dans le cadre de l'opération « Contrat territorial des affluents de l'Allier » et prolongée jusqu'en juin 2023 par avenant du 30 novembre 2021,

Vu la signature du contrat territorial des affluents de l'Allier le 26 juillet 2019,

Vu le programme d'action défini pour la deuxième phase du contrat, annexé à la présente délibération,

Considérant les dispositifs existants pour soutenir les démarches de contrat de restauration des milieux aquatiques et notamment ceux mis en place par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre du XIème programme,

Considérant que l'exercice de la compétence GEMAPI ainsi que l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau du territoire (le Darot, le Gourcet, le Sichon, le Jolan, le Mourgon, le Sarmon, le Briandet, le Béron, le Servagnon) requiert la mise en œuvre des actions du CTMA des Affluents de l'Allier à partir de l'année 2019,

Considérant que le programme se compose de 5 volets dans lesquels sont inscrites les actions dont l'objectif est d'améliorer la qualité des milieux aquatiques,

Considérant que le montant prévisionnel global du programme d'actions s'élève à 4 605 000 € sur 6 ans selon deux périodes de 3 ans (voir tableau ci-après) et que le montant estimé pour la deuxième période est de 3 700 200 €,

Propose au Conseil Communautaire :

- de valider le programme d'actions, sous réserve de l'obtention des financements prévus et de l'engagement de tous les partenaires, techniques et financiers et de la validation des différentes maitrises d'ouvrage,
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à procéder à la mise au point finale du CTMA des Affluents de l'Allier, dans le cadre budgétaire fixé par la présente délibération,
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer le CTMA des Affluents de l'Allier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- approuve cette disposition,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 8 décembre 2022.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

 Signé numériquement par
FREDERIC AGUILERA
DN : C=FR, O=Certinomis, OU=0002
433998903, CN=Certinomis - Easy
CA
Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplacement : A vichy
Date : mercredi 14 décembre 2022
09:42:38

CONTRAT TERRITORIAL DES AFFLUENTS DE L'ALLIER 2023/2025
TABEAU DE SYNTHÈSE PAR FINANCEUR ET REPARTITION DES DEPENSES PAR ANNEE HORS TAXES

Enjeux	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Code action	Nom action	Sous action	Montant prévisionnel CT 2	Année 2023	Année 2024	Année 2025	MO	FONCT/INV EST	GENAPI (oui/non)	AELB	FEDER - co financeur	CD03	MO	
							15 000 €	15 000 €	15 000 €	CAVC	FONCT	NON	50%	22 500 €		50%	22 500 €
A - Qualité des eaux superficielles et souterraines	A1 - Améliorer la qualité des eaux superficielles	A1.3 - Réduire les pollutions d'origine agricole (hors phyto)	A1.3-1	Accompagner l'amélioration des pratiques agricoles	Animation agricole Diagnostics individuels d'exploitation Animation/conduite des études	155 000 €	40 000 €	30 000 €	CAVC	FONCT	NON	70%	77 000 €			33 000 €	
			A1.3-2	Diminuer la pollution résiduelle dans les cours d'eau du Bas et du Sarmon	Animation agricole Diagnostics individuels d'exploitation Animation/conduite des études	80 000 €	30 000 €	CAVC	FONCT	NON	70%	42 000 €				18 000 €	
			A1.3-3	Structurer la filière d'approvisionnement local	Animation - 4 Voies (0,5 ETP) Actions externalisées Animation générale			CAVC	FONCT	NON	50%						10 000 €
			A1.4-1	Accompagner les communes vers le 0 Phyto	Diffusion de support Etude - Etat des lieux Accompagnement technique	13 000 €	10 000 €	CAVC CAVC (FREDON) CAVC (FREDON)	INVEST INVEST INVEST	NON NON NON	100% 40% 40%	1 000 € 6 000 € 1 200 €					1 000 € 4 000 € 800 €
A2 - Améliorer les connaissances	A2.01	A1.4 - Réduire les pollutions par les pesticides	A1.4-2	Accompagner les autres usagers de produits phyto-sanitaires (hors agricoles)	Accompagnement technique (golfs, hippodrome, campings, industriels, grandes surfaces) Animation Jardinières, Jardinières	4 400 €	2 200 €		CAVC CAVC (FREDON)	INVEST INVEST	NON NON		1 320 €			880 €	
				Poursuivre le suivi de la qualité des cours d'eau physicochimie	Suivi physico-chimique Suivi hydrobiologique Suivi piscicole Suivi physicochimie	81 000 €	6 000 €	CAVC CAVC CAVC	FONCT FONCT FONCT	NON NON NON	50% 50% 30%	6 000 € 9 000 € 1 800 €				4 800 € 7 200 € CAVC	
				Réaliser un diagnostic sur l'affluent principal du Darot	Etude - acquisition de connaissances Etude ou stage Animation/conduite des études	6 000 €	6 000 €	CAVC	INVEST	OUI	30%	3 000 €					3 000 €
				Diagnostic du Darot, du Theux et du	Suivi de l'étude HNUC - CLE du SAGE AA Etude sur Sillon amont		15 000 €	CAVC CAVC	INVEST INVEST	NON NON	50% 50%	7 500 €			4 500 €		3 000 €
	B1.1 - Réduire les prélèvements	B1.1-1	Etablir un diagnostic détaillé des	Stratégie de gestion Sillon amont		30 000 €				à préciser	NON						

Étapes	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Code action	Nom action	Sous action	Montant prévisionnel CT 2	Année 2023	Année 2024	Année 2025	MO	FONCT/INVEST	GEMAPI (oui/non)	AELB	FEDER - co financeur	CD03	MO						
C - Le fonctionnement des cours d'eau et la préservation des espèces aquatiques à forte valeur patrimoniale	C3 - Améliorer/restaurer le fonctionnement morphologique des cours d'eau	C31 - Améliorer/restaurer la continuité écologique	C31-1	Intervenir sur les ouvrages en travers des cours d'eau pour restaurer la continuité écologique	Etude d'amélioration de la pose à poisson - Cuseru					CAVC	INVEST	OUI	50%	30%		CAVC						
					Travaux arasement/dérasement aval cours d'eau liste 1						CAVC	INVEST	OUI	70%	10%		CAVC					
					Travaux arasement/dérasement autres ouvrages								FDFPMA 03	INVEST	OUI	70%	10%		FDFPMA 03			
					Continuité écologique des cours d'eau : réalisation d'études en liste 1 et 2 (dont Beberre ?)																	
					Communauté écologique des cours d'eau en liste 1	315 000 €	75 000 €	120 000 €	120 000 €						INVEST		70%			94 500 €	CAVC	
					Animation/Conseil auprès des particuliers et montage de dossier de demande de subvention																	
					Etude AYP									CAVC	INVEST	OUI						
					Travaux "hors GEMAPI"	145 000 €	145 000 €							CAVC	INVEST	OUI	50%	30%	43 500 €		29 000 €	CAVC
					Travaux "hors GEMAPI"											NON						
					Acquisition foncière											NON						
Animation/conduite et suivi des études																						
C3 - Améliorer/restaurer le fonctionnement morphologique des cours d'eau	C3 - Améliorer/restaurer le fonctionnement morphologique des cours d'eau	C32 - Restaurer le fonctionnement hydro-morphologique et la continuité écologique du Darol	C32-2	Restaurer le fonctionnement hydro-morphologique et la continuité écologique du Darol	Etude AYP					CAVC	INVEST	OUI										
					Travaux	150 000 €	50 000 €	50 000 €											60 000 €	CAVC		
					Animation/conduite et des études																	
					Etude - Etat des lieux									CAVC	INVEST	OUI						
					Etude AYP	75 000 €	75 000 €							CAVC	INVEST	OUI	50%	30%	22 500 €		15 000 €	CAVC
					Travaux	177 200 €	177 200 €							CAVC	INVEST	OUI	50%	30%	53 160 €		35 440 €	CAVC
					Animation/conduite et des études																	
					Etude AYP									CAVC	INVEST	OUI						
					Travaux																	
					Animation/conduite et des études																	
C32 - Restaurer les biefs de bérhin versant du Vareille	C32 - Restaurer les biefs de bérhin versant du Vareille	C32-5	Restaurer le fonctionnement hydro-morphologique et la continuité écologique du Darol	Restaurer le fonctionnement hydro-morphologique et la continuité écologique du Darol	Etude AYP					CAVC	INVEST	OUI										
					Travaux	95 000 €	95 000 €															
					Animation/conduite et des études																	
					Etude AYP									CAVC	INVEST	OUI						
					Travaux/dossier loi sur l'eau	128 000 €	70 000 €	58 000 €														
					Animation/conduite et des études																	
					Etude AYP																	
					Travaux	30 000 €	30 000 €															
					Animation/conduite et des études																	
					Etude AYP	70 000 €	45 000 €	15 000 €	10 000 €					CAVC	INVEST	OUI	50%	19%	13 500 €		21 500 €	CAVC
Coût travaux CAVC	8 000 €	8 000 €							CAVC	INVEST	OUI	50%	30%	2 400 €		1 600 €	CAVC					

Enjeux	Objectifs général	Objectifs opérationnels	Code action	Nom action	Sous action	Montant prévisionnel CT 2	Année 2023	Année 2024	Année 2025	MO	FONCT/INV EST	GEMAPI (oui/non)	AELB		FEDER - co financeur	CD03	MO				
													50%	2 000 €			30%	1 200 €	20%	800 €	CCPL
			C32-11	Coûts travaux CCPL Animation/études et des études	4 000 €	4 000 €				CCPL	INVEST	OUI	50%	2 000 €	30%	1 200 €		20%	800 €	CCPL	
			C32-15	Diagnostic de l'impact du plan d'eau sur le Jacqueline et mise en conformité (FDPMA 03)	Etude AVP/Travaux	40 000 €	10 000 €	30 000 €		FDPMA 03	INVEST		50%	20 000 €	30%			50%	20 000 €	FDPMA 03	
			C32-16	Etudes des solutions de mise en conformité / DLE	Mettre en œuvre les cours d'eau et aménager des abreuvoirs	490 000 €	15 000 €	15 000 €		CAVC	INVEST	OUI	50%	22 500 €				50%	22 500 €	CAVC	
			C41-1	Protéger les populations d'écrues à portes blanches (FDPMA 03)	Maîtrise d'œuvre en conformité des plans d'eau	25 000 €	200 000 €	200 000 €		CAVC	INVEST	OUI	50%	200 000 €				50%	200 000 €	CAVC	
			C41-1	Lutter contre le piédonnement et la dégradation des habitats à APP (Ruisseau des Mts)	Travaux de mise en conformité des plans d'eau	25 000 €	25 000 €			FDPMA 03	INVEST		50%	12 500 €	-	-	30%	7 500 €	20%	5 000 €	FDPMA 03
			D11-1	Animation générale Suivi des comités du SAGE Allier Aval	Animation générale Suivi des comités du SAGE Allier Aval						FONCT										
			D12-1	Compléter l'inventaire des zones humides prioritaires	Animation des groupes de travail sur le territoire du CT Affluents de l'Allier																
			D12-1	Améliorer la connaissance et la prise en compte des zones humides	Etude "Inventaire et caractérisation des zones humides"	40 000 €	10 000 €	20 000 €	10 000 €	CAVC	INVEST	OUI	50%	20 000 €				50%	20 000 €	CAVC	
			D12-1	Améliorer la connaissance et la prise en compte des zones humides	Coût travaux CAVC	95 000 €	15 000 €	40 000 €	40 000 €	CAVC	INVEST	OUI	50%	47 500 €				50%	47 500 €	CAVC	
			D13-1	Gérer de façon appropriée les zones humides	Etude "Inventaire et caractérisation des zones humides"	15 000 €	15 000 €			CCPL	INVEST	OUI	50%	7 500 €	30%	4 500 €		20%	3 000 €	CCPL	
			D13-1	Gérer de façon appropriée les zones humides	Animation générale																
			D13-1	Gérer de façon appropriée les zones humides	Elaboration de plan de gestion	30 000 €		30 000 €		CAVC	INVEST	OUI	50%	15 000 €				50%	15 000 €	CAVC	
			D13-1	Gérer de façon appropriée les zones humides	Mettre en œuvre les plans de gestion	70 000 €		70 000 €		CAVC	INVEST	OUI	50%	35 000 €				50%	35 000 €	CAVC	
			D13-1	Gérer de façon appropriée les zones humides	Acquisition foncière - CAVC	24 000 €		24 000 €		CAVC	INVEST	NON	50%	12 000 €				50%	12 000 €	CAVC	
			D13-1	Gérer de façon appropriée les zones humides	Animation/conduite et suivi des études																
			D13-1	Gérer de façon appropriée les zones humides	Réunions d'équipe / suivi administratif																
			E11-1	Mettre en œuvre et coordonner le contrat	Organiser les moyens humains de la cellule d'animation du CT	165 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	CAVC	FONCT	NON	50%	82 500 €	10%	16 500 €		40%	66 000 €	CAVC	
			E11-1	Mettre en œuvre et coordonner le contrat	ETP Technicien de rivière*	174 000 €	58 000 €	58 000 €	58 000 €	CAVC	FONCT	NON	50%	87 000 €	10%	17 400 €		40%	69 600 €	CAVC	
			E11-1	Mettre en œuvre et coordonner le contrat	ETP - Continueur écobalquet*	144 000 €	48 000 €	48 000 €	48 000 €	CAVC	FONCT	NON	50%	72 000 €	10%	14 400 €		40%	57 600 €	CAVC	

Enjeux	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Code action	Nom action	Sous action	Montant prévisionnel CT 2	Année 2023	Année 2024	Année 2025	MO	FONCT/INV EST	GEMAPI (oui/non)	AELB	FEDER - co financeur	CD03	MO			
E - L'animation du Contrat	E1 - Mettre en œuvre, coordonner et suivre le contrat territorial		E11-2	Elaboration de la DIG	Enquête publique, Publication etc, Animation					CAVC	INVEST	NON							
			E12-1	Suivre et évaluer le contrat	Elaboration du tableau de bord et suivi - cellule animation						CAVC	FONCT	NON	50%	30%		CAVC		
	E2 - Améliorer la perception, l'appropriation et la prise en compte des cours d'eau et des milieux aquatiques	E21 - Communiquer/sensibiliser sur les cours d'eau, les zones humides	E21-1	Communiquer / informer sur le CTMA et ses enjeux	Animation de réunion, réalisation de support		80 000 €			80 000 €	CAVC	FONCT	NON	56 000 €			24 000 €	CAVC	
			E21-2	Sensibiliser et accompagner les riverains et acteurs du territoire vers les bonnes pratiques	Elaboration de support thématique et du guide riverain		70 000 €	30 000 €	20 000 €	20 000 €	CAVC	FONCT	NON	50%	13%			26 000 €	CAVC
		E22 - Faciliter la prise en compte des cours d'eau et des zones humides	E22-1			Diffusion de support		15 000 €	15 000 €			CAVC	INVEST	NON	7 500 €	30%		3 000 €	CAVC
			E22-2			Suivi des documents d'urbanisme /Accompagnement des porteurs de projets		1 000 €	1 000 €			CCPL	INVEST	NON	500 €	30%		200 €	CCPL
		E3 - Participer aux autres dispositifs en cours sur le territoire (Natura 2000, CTMA Val d'Allier, ENS...)		E31-1	Suivre et participer aux réunions sur le territoire	Animation générale du CTMA des affluents													

* Les montants indiqués correspondent uniquement aux salaires chargés des postes avec le forfait AELB

Montant prévisionnel CT 2	2023	2024	2025
3 700 200 €	1 355 800 €	1 377 600 €	966 800 €

TOTAL FINANCEUR S	AELB	FEDER	CD03
	1 928 800 €	265 800 €	136 770 €

Répartition des dépenses par maîtrise d'ouvrage - CT 2

Delta total Investissement	2023	2024	2025

Dépenses réelles Pour mémoire : S2 2019 -S1 2022 CAVC / CCPL

Delta total Fonctionnement	CAVC	CCPL	FDPPMA 03	CCIDM

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 52 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DECEMBRE

Objet de l'acte : 2022 - CONTRAT TERRITORIAL DES AFFLUENTS DE L'ALLIER - PHASE 2
2023-2025

.....
Date de décision: 08/12/2022

Date de réception de l'accusé 14/12/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 08DEC2022_52

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20221208-08DEC2022_52-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 52.pdf (99_DE-003-200071363-20221208-08DEC2022_52-DE-1-
1_1.pdf)